



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

CDP-240510

Université de Moncton

5^e séance du

COMITÉ DE LA PLANIFICATION

Réunion du 10 mai 2024 à 9 h

Salon de la chancellerie, campus de Moncton

En présentiel

Présences

Membres votants

Dany Benoit
Alex Brownstein
Natalie Carrier
Lynne Castonguay, secrétaire
Gabriel Cormier
Jeanne Mance Cormier
Marianne Cormier
Elizabeth Dawes
Sébastien Deschênes
Anik Dubé
Pierre Philippe Ferguson
Micheline Gleixner
Érik Labelle Eastaugh
Michelle Landry

Francis LeBlanc
Sophie LeBlanc Roy
Sylvie Morin
Gérard Poitras
Dr Denis Prud'homme
Andrée Roy
Gilles Roy, président
Sid Ahmed Selouani
Michel Soucy
Céline Surette
Simon Thériault
Jean-François Thibault
Stéphanie Wheaton

Invité permanent

Jérémie B. Dupuis
Paul Ward, excusé

Personnes invitées

Marie-Josée Guérette

Benoît Morin

Personnes excusées (membres votants)

Pandurang Ashrit
Denis Boucher
Annie Hélène Boudreau
Wisseberthe Dumas
Siff Eddine Moussouni

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare la réunion ouverte.

Il est 9 h.

2. CORRESPONDANCE

Aucune.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CDP-240510 (décision)

Jean-François Thibault, appuyé par Sylvie Morin, propose :

« *Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CDP-240315

R : 02-CDP-240510 (décision)

Francis LeBlanc, appuyé par Natalie Carrier, propose :

« *Que le procès-verbal CDP-240315 soit adopté tel que présenté.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CDP-240315

5.1 Autres

Aucun point n'est soulevé.

6. CRÉATION DU BUREAU DE L'APPRENTISSAGE PAR SIMULATION ET COLLABORATION INTERDISCIPLINAIRE (BASCI)

Référence : CDP – Statuts et règlements de l'UM : Art.40.01-attribution 1(f)

Invités : Marie-Josée Guérette et Benoit Morin

Présentation du dossier

Natalie Carrier, doyenne de la FSSSC, présente le dossier de création du Bureau d'apprentissage par simulation et collaboration interdisciplinaire (BASCI). Elle explique que ce nouveau bureau aura comme mandat principal de fournir une expertise pédagogique par le biais de la simulation et de la collaboration interdisciplinaire afin de satisfaire à aux besoins des programmes en sciences de la santé, des programmes connexes, des partenaires et de la communauté.

Mme Carrier explique que le BASCI sera un milieu rassembleur et innovateur en matière d'apprentissage par simulation et collaboration interdisciplinaire. Le BASCI a le potentiel de devenir un lieu pour tester et valider de nouvelles technologies et de meilleures pratiques. Le BASCI sera un atout pour la mise sur pied d'une éventuelle clinique de soins primaires interprofessionnels sur le campus, en favorisant l'apprentissage, la collaboration et le développement des compétences chez les futurs professionnels de la santé.

À l'aide d'un document à l'appui, les invités présentent les grandes lignes du projet intitulé « *Bureau d'apprentissage par simulation et collaboration interdisciplinaire BASCI – mars 2024* ». On note que plus de 12 programmes d'études et 46 formateurs de différentes disciplines sont impliqués dans les activités de formation interprofessionnelle. Cette équipe inclut les membres de la FSSSC, l'École de travail social, l'École des hautes études publiques, le CFMNB et le CCNB.

La création du BASCI nécessitera un budget de démarrage et un budget opérationnel. Une demande budgétaire a déjà été soumise dans le cadre de la planification budgétaire 2024-

2025 pour la mise sur pied de projets liés au Plan opérationnel institutionnel. À ce titre, on note que plusieurs actions du chantier *Enseignement et RDC* sont interpellées (3.1.1, 3.1.4, 3.2.4, 3.2.5, 3.3.1) ainsi que ceux du chantier *Communautés* (4.1.1, 4.1.2).

En termes de coûts, la doyenne présente l'annexe F du document. On note que les revenus proviennent du CNFS et du projet SCC. Cela dit, il y a un manque à gagner de 42 800 \$.

Discussion sur le dossier

Sur le réseau, la diversité et les partenaires

Lors de la discussion, la doyenne explique que les espaces de travail seront sur le campus de Moncton, toutefois une demande de subvention a été déposée auprès du SASE afin d'être en mesure d'offrir de la formation dans les trois campus. Le projet a un potentiel certain pour devenir un projet *réseau*.

M. Morin indique que le campus d'Edmundston et le campus de Shippagan sont invités à participer aux divers projets. Des simulations pourront avoir lieu dans les écoles de nursing à Bathurst et à Edmundston. M. Morin indique que le projet se veut *mobile*. Le recteur indique qu'un ajout dans le document, en ce sens, serait intéressant.

À ce titre, on rappelle qu'il y a des besoins dans les trois campus. Comment créer une collaboration réseau réelle ? M. Morin rappelle que l'ÉRSI a un comité réseau *Simulation*. Le BASCI veut améliorer les demandes des écoles et améliorer les diverses expériences.

Par ailleurs, une question portant sur la diversité est soulevée. M. Morin indique qu'en ce moment, il n'y a pas beaucoup de patientes ou patients qui sont bien représentés. M. Morin indique qu'il souhaite développer des expériences inclusives.

Au niveau des activités pédagogiques qui sont offertes à plus de 750 personnes étudiantes en collaboration avec les partenaires principaux, on demande si ces activités sont créditées. Les invités expliquent que ces activités font partie des cours offerts. Il s'agit d'activités d'encadrement.

Le Comité suggère de développer une liste de « résultats d'apprentissage ».

D'autres questions sont soulevées notamment à savoir si les partenaires sont des partenaires financiers. La doyenne indique qu'il ne s'agit pas là la nature des partenariats. Cela dit, on note qu'Inspire Global Inc. louera des espaces et que des contrats de location sont prévus pour la tenue d'examens pratiques.

À ce titre, un membre demande quelle est la nature du partenariat avec le Collège Oulton. Mme Guérette indique que des partenariats comme celui du Collège Oulton permettent d'effectuer des exercices qui simulent des désastres importants.

Sur les programmes

Un membre demande si le programme de criminologie est dans la liste maîtresse. M. Morin indique que s'il y a un intérêt, il suffit de le manifester.

Sur la valeur ajoutée

La valeur ajoutée du BASCI se mesure comment ? La doyenne explique qu'il faut développer davantage les ressources. Il y a des besoins importants au niveau des appuis techniques, des appuis administratifs et des embauches étudiantes. Il y aura plus d'activités et une expansion. Le but est d'aller vers d'autres programmes, notamment l'ingénierie et la criminologie. Essentiellement, le Bureau souhaite se rendre au prochain niveau et rayonner davantage.

Après discussion, la proposition suivante est mise aux voix.

R : 03-CDP-240510 (décision)

Natalie Carrier, appuyée par Jean-François Thibault, propose :

« Sous réserve de l'approbation du Comité des finances et du Conseil de l'Université, que le Comité de la planification recommande au Sénat académique la création du Bureau d'apprentissage par simulation et collaboration interdisciplinaire (BASCI). »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

- **SUIVI - PROCÉDURE** : Le dossier est remis au Secrétariat général pour un suivi auprès du Sénat académique (7 juin), du Comité de finance (29 août) et du Conseil de l'Université (21 septembre).

7. AVANT-PROJET - LIEU ET MODE DE PRESTATION DU CERTIFICAT EN COMPÉTENCES RÉDACTIONNELLES AVANCÉES

Référence : CDP – Statuts et règlements de l'UM : Art.40.01-attribution (3)

Le Comité de planification passe en revue l'avant-projet du Certificat en compétences rédactionnelles avancées. Ce programme de 24 crédits est la réplique de la mineure en compétences rédactionnelles avancées qui fut créée en 2022.

Le Comité note que le lieu et le mode de prestation doivent être définis avant de procéder aux prochaines étapes. On note qu'après consultation auprès des campus, le campus d'Edmundston et le campus de Shippagan pourraient offrir le certificat pour une période de quatre ans. Le Comité prend note du plan de déploiement.

Le Comité reconnaît que le certificat ne sera pas offert à *distance*. En conséquence, les cours seront offerts dans les trois campus, à temps partiel, sur une période de 4 ans.

La création du certificat n'exigera pas une allocation de ressources additionnelles et n'aura pas d'incidences financières.

Lors de la discussion, le doyen de la FASS indique que l'on ne peut, à ce moment-ci, imposer que les cours soient offerts à *distance*. Il s'agirait là d'une contrainte excessive. Cela dit, le recteur rappelle qu'il est important de s'adapter aux besoins des personnes étudiantes et que des projets pilotes devraient être développés. Le doyen rappelle qu'il y a des cours qui sont offerts à partir du campus de Moncton, toutefois il est difficile de promettre une variété de cours.

Le Comité discute de suspendre l'offre du certificat jusqu'à ce qu'un moyen multimodal soit disponible. On rappelle le fait que le programme est à temps partiel et que certains cours seront partagés entre le campus de Shippagan et le campus d'Edmundston. La Formation continue indique qu'elle est mode solution pour identifier les cours à médiatiser.

Après discussion, la proposition suivante est mise aux voix.

R : 04-CDP-240510 (décision)

Jean-François Thibault, appuyé par Andrée Roy, propose :

« Que le Comité de la planification recommande au Sénat académique que le Certificat en compétences rédactionnelles avancées soit offert dans les trois campus. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

- **SUIVI – PROCÉDURE** : Le dossier sera acheminé au Sénat académique par le Comité de planification (pour la décision finale sur le lieu).

8. AVANT-PROJET - DURÉE DU BACCALAURÉAT EN TRAVAIL SOCIAL (PROGRAMME RÉGULIER)

Référence : CDP – Statuts et règlements de l'UM : Art.40.01-attribution (3)

Présentation

Le doyen de la FASS présente l'avant-projet du programme de baccalauréat en travail social (programme régulier). Il indique que l'École de travail social souhaite faire une refonte du programme afin qu'il soit offert sur une période de quatre ans plutôt que cinq. Il fait remarquer que les programmes similaires au Nouveau-Brunswick sont tous d'une durée de 4 ans. Il ajoute que l'on note une baisse du taux d'inscription depuis plusieurs années à l'UMoncton et que la durée est un facteur qui explique cette baisse. On rappelle que le programme était d'une durée de quatre ans avant l'an 2000.

Cette modification du programme s'avère une modification majeure. Cette modification permettra de réviser les cours en tenant compte des thèmes actuels, notamment l'autochtonisation, le vieillissement de la population et l'itinérance.

La FASS n'envisage pas que ces modifications auront des incidences financières majeures.

Discussion

Le Comité note que les années 1 et 2 du programme de 5 ans sont offertes aux campus de Shippagan et d'Edmundston. Plusieurs membres manifestent l'importance de maintenir l'offre de deux années complètes du programme à Edmundston et Shippagan. À ce titre, il est important d'inclure les campus dans les discussions dès maintenant.

On rappelle que la *Loi sur l'Université de Moncton* permet l'offre des deux premières années d'un programme à Edmundston et Shippagan.

Par ailleurs, on soulève la question des paramètres de la reconfiguration de programmes. La structure du programme – si l'on passe de 5 ans à 4 ans – risque de déroger aux paramètres. Le doyen explique qu'il est trop tôt dans le processus pour répondre adéquatement à cette question.

Le Comité reconnaît qu'il y aura des discussions importantes à ce sujet. Le recteur rappelle qu'il est important, en tant que Comité de planification, de donner des directives afin d'orienter les travaux.

R : 05-CDP-240510

Jean-François Thibault, appuyé par Sophie LeBlanc Roy, propose :

« Que le Comité de la planification donne son approbation préalable au projet de modifications majeures du programme de baccalauréat en travail social (programme régulier) et que la proposition de modifications majeures soit soumise aux instances appropriées d'ici le 1^{er} décembre 2025. »

R : 06-CDP-240510

Amendement

Denis Prud'homme, appuyé par Michel Soucy, propose :

« Étant entendu que l'on explore les scénarios d'offrir les deux premières années du programme dans les trois campus. »

Vote sur R06	unanime	ADOPTÉE
Vote sur R05(amendée)	unanime	ADOPTÉE

La décision finale se lit comme suit :

« *Que le Comité de la planification donne son approbation préalable au projet de modifications majeures du programme de baccalauréat en travail social (programme régulier), que l'on explore les scénarios d'offrir les deux premières années du programme dans les trois campus, et que le projet de modification soit soumis aux instances appropriées d'ici le 1^{er} décembre 2025.* »

-
- **SUIVI - PROCÉDURE** : Le dossier est remis à la FASS afin que le projet de modifications majeures soit présenté par la FASS au Comité des programmes 1^{er} cycle et par la suite au Sénat académique et à la CESPM.
-

9. AVANT-PROJET - CRÉATION D'UNE PASSERELLE ACCÉLÉRÉE – BACCALAURÉAT EN INGÉNIERIE – MAÎTRISE EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES (RÉGIME COOPÉRATIF)

Référence : CDP – Statuts et règlements de l'UM : Art.40.01-attribution (3)

Présentation

Le doyen de la Faculté d'ingénierie présente un avant-projet qui prévoit la création d'une passerelle entre le programme de baccalauréat en ingénierie et le MBA (régime coopératif). La création de la passerelle prévoit une modification dans la structure du programme. On prévoit 150 crédits en génie et 45 crédits en administration des affaires. Le programme avec passerelle permettrait aux personnes étudiantes d'obtenir les deux grades en six ans plutôt que sept.

La proposition entraîne des modifications aux conditions d'admission. Afin de bénéficier de la passerelle, la personne étudiante devra avoir fait quatre années du B. Ing. (120 crédits en génie) avec une moyenne de 3,0 sur 4,3.

Le doyen explique qu'en raison de la fréquence actuelle d'offre de certains cours en administration, la faculté d'administration aura besoin de ressources financières additionnelles, considérées comme étant mineures, pour couvrir l'ajout de nouveaux cours au MBA. Ces ressources serviront à l'embauche de trois personnes chargées de cours.

Discussion

Un membre demande si un sondage a été fait auprès des personnes diplômées afin de connaître les besoins. Le doyen de la Faculté d'ingénierie explique qu'un sondage a été fait auprès des personnes étudiantes inscrites présentement dans le programme B. Ing. L'intérêt est manifeste. Plus de 30 personnes étudiantes sont intéressées. On rappelle qu'un sondage mené en 2018 avait révélé un intérêt certain pour la passerelle.

Un membre demande si l'ajout de trois cours s'avère un dédoublement des cours. La doyenne de la Faculté d'administration indique qu'il y a des cours dans la banque de cours à option (MBA) qui ont des liens étroits avec celle du B. Ing.

Pour le programme B. Ing., on ne prévoit aucun changement dans la banque de cours.

Une membre suggère que l'on s'inspire de ce projet afin d'examiner la création de nouvelles passerelles entre certains programmes d'études et le MBA.

R : 07-CDP-240510 (décision)

Gérard Poitras, appuyé par Andrée Roy, propose :

« *Que le Comité de la planification donne son approbation préalable au développement du projet de création d'une passerelle accélérée du baccalauréat en ingénierie vers la maîtrise en administration des affaires (régime coopératif) et que le projet de création soit soumis aux instances appropriées d'ici le 1^{er} décembre 2025.* »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

-
- **SUIVI - PROCÉDURE** : Le dossier est remis à la Faculté d'ingénierie et la Faculté d'administration afin que le projet de création d'une passerelle soit présenté au Comité des programmes 1^{er} cycle et par la suite au Sénat académique.
-

10. AVANT-PROJET - CRÉATION DU BACCALAURÉAT ARTICULÉ EN ÉDUCATION À LA PETITE ENFANCE

Référence : CDP – Statuts et règlements de l'UM : Art.40.01-attribution (3)

Présentation

La doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation présente l'avant-projet de création d'un programme de baccalauréat articulé en éducation à la petite enfance. La doyenne explique qu'à l'instar du programme de UNB, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance encourage l'adoption d'un modèle de programme articulé (2+2) avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.

La doyenne explique que la mise en place du programme est une réponse directe aux besoins des communautés minoritaires francophones. Il s'agit d'offrir un environnement éducatif qui respecte et promeut la culture et la langue.

Le programme compte 120 crédits, dont 78 à l'Université de Moncton. Tous les cours seront offerts en ligne. Le programme compte 18 semaines de stages. Les cours étant disponibles sur Internet, les personnes étudiantes auront la liberté de s'inscrire au campus de leur choix.

La doyenne explique que, en termes d'incidences financières, un nouveau poste pour une ou un professeur en éducation à la petite enfance devra être créé. De plus, l'embauche d'un responsable de la coordination et la gestion du programme sera nécessaire. Enfin, des ressources supplémentaires seront nécessaires pour le placement et la supervision des stages des personnes étudiantes. Le Comité note que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance accepte de donner un appui financier au projet pour les premières années.

Le projet s'inscrit dans la *Signature UMoncton* (créativité et engagement). Il s'agit d'un engagement communautaire et sociétal combiné à une approche créative dans le développement de programmes éducatifs.

Enfin, notons que l'honorable Bill Hogan, ministre de l'Éducation et Développement de la petite enfance, appuie fermement la création du programme.

Discussion

Le recteur manifeste son appui à la réalisation du projet. Il indique que l'offre des cours en ligne est intéressante. Il note que ce programme pourrait être offert éventuellement à la Francophonie.

Le Comité discute des cours offerts en ligne. On demande si les OFG sont disponibles en ligne. La doyenne rappelle qu'il s'agit d'un programme articulé. Certains OFG seront atteints dans la composante CCNB (notamment les exigences en français). La doyenne indique être consciente du défi.

Le Comité note que le CCNB offre un certificat d'un an et un diplôme de deux ans en éducation à la petite enfance (0-8 ans). Cela dit, on ne reconnaîtra pas 60 crédits de cours du CCNB comme valant 60 crédits universitaires.

En termes de gestion du programme, le modèle du B.A.-B.Éd. sera mis à profit.

Le Comité discute du délai de la mise en oeuvre. La doyenne indique que le projet pourrait prendre son envolée en septembre 2026. La création du programme nécessitera l'aval de plusieurs instances académiques.

R : 08-CDP-240510 (décision)

Marianne Cormier, appuyée par Andrée Roy, propose :

« Sous réserve de l'approbation du Comité du budget, que le Comité de la planification donne son approbation au développement du projet de

création d'un baccalauréat articulé en éducation à la petite enfance (0-8 ans) et que la proposition proprement dite soit soumise aux instances appropriées d'ici le 1^{er} décembre 2025. »

Vote sur R08

Pour : 24

Contre : 1

ADOPTÉE

-
- **SUIVI-PROCÉDURE** : Le dossier est remis à la Faculté des sciences de l'éducation afin que le projet de création du baccalauréat articulé soit présenté au Comité de budget et par la suite au Comité des programmes 1^{er} cycle, au Sénat académique et au Conseil de l'Université. Le projet devra par la suite recevoir l'aval de la CESPM.
-

11. **RAPPORT – DIVERSITÉ DU SECTEUR ACADÉMIQUE**

Ce point sera traité à la prochaine réunion.

12. **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune.

13. **PROCHAINE RÉUNION**

Le vendredi 7 juin 2024 à 9 h (en présentiel).

14. **CLÔTURE**

La séance est levée à 11 h 31.

Lynne Castonguay
Secrétaire générale /Chargée du comité

